

TROISIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 7 OCTOBRE 2024

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2024

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par
Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent troisième supplément (le **Troisième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2024, approuvé le 20 juin 2024 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 30 juillet 2024, approuvé le 30 juillet 2024 par la CSSF et le deuxième supplément en date du 19 août 2024, approuvé le 19 août 2024 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**) et Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP et MSBV, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Troisième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Troisième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Troisième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Troisième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par MSIP de son rapport financier semestriel non audité pour le semestre clos le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024**) ;
- (b) de communiquer la publication par MSBV de son rapport financier semestriel non audité pour le semestre clos le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024**) ;

- (c) de communiquer la publication par MSFL de son rapport financier semestriel non audité pour le semestre clos le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024**) ;
- (d) d'incorporer par référence le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024 et le huitième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la CSSF en date du 4 octobre 2024 (le **Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Troisième Supplément ;
- (e) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Troisième Supplément ; et
- (f) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Troisième Supplément.

Une copie de ce Troisième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Troisième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce Troisième Supplément, soit jusqu'au 9 octobre 2024 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Troisième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Troisième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Troisième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Troisième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Troisième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie	Page
1. INCORPORATION PAR REFERENCE.....	4
2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS	10
2. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES	11

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Troisième Supplément incorpore par référence le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024 et le Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et complète ainsi la section intitulée "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 67 à 79 du Prospectus de Base.

Le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024, le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024 et le Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 incorporés par référence dans ce Troisième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com).

La section intitulée "*Documents incorporés par référence*" est modifiée comme suit :

1.1 les paragraphes (a) à (s) en pages 67 à 70 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- (a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 16 novembre 2023 (le **Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=15846ec7-75cf-4262-9b7d-7d0439029691>
- (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2024 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=efad4181-5f11-4006-8291-3b8295817e7d>
- (c) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mars 2024 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=a29d0794-7255-46a7-b2e3-9089469aa63d>
- (d) le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 mai 2024 (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=954e9108-a42a-4f65-a02e-9872de153588>
- (e) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 27 mai 2024 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/v2/en-gb/prospectus/6d4ff09e-69eb-484b-a678-25e87c032b6c>
- (f) le huitième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 4 octobre 2024 (le **Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ddec8090-daae-4036-aa17-155884f77ccf>
- (g) la Circulaire de Procuracy (*Proxy Statement*) en date du 5 avril 2024 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2024**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2024ams/2024_Proxy_Statement.pdf
- (h) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 avril 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2024**) ;

<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0120fe34-fbf9-4945-a5e0-3ab584632a81>

- (i) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/v2/en-GB/prospectus/c37bb165-5117-44fc-b0e3-a3aa45845e70>
- (j) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de Morgan Stanley**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/10k2023/10k1223.pdf>
- (k) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 mai 2024 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2024 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=2d3368bf-a44f-4d25-896a-74717a99268d>
- (l) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 août 2024 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2024 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/v2/en-GB/prospectus/76cc1a42-227b-4928-8f49-aa57c794f79e>
- (m) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/MSIP_Group_Accounts_30_June_2024.pdf
- (n) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (o) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e9b3bd73-9df1-4c5c-8b17-305acc9882f>
- (p) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/msbv-interim-30-june-24.pdf>
- (q) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1499777e-17f9-45cf-b505-724aefda2a5f>
- (r) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c9da52f1-4872-4a64-9d89-b649ee087157>
- (s) les états financiers simplifiés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024**) ;

<https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/morganstanley-finance-llc-interim-financial-report-30-june-2024.pdf>

- (t) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023** de MSFL) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=de64eedd-4e0d-4d78-8cbe-e216f9d9a6a8>
- (u) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022** de MSFL) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce6d10de-e722-417b-897f-acb95254033a>
- (v) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aabb58>) (les **Modalités des Titres 2021**) et les Modalités des Titres qui figurent

aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=775cd40c-096d-44ab-93a7-6ff56a554782>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/v2/en-gb/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**, et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021 et les Modalités des Titres 2022, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (w) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 421 à 728 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=775cd40c-096d-44ab-93a7-6ff56a554782>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 7 à 8 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>)."

- 1.2** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2023" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023	(1) Partie B – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley & Co. International plc"	7
	(2) Partie C – Modifications de la section "Description of Morgan Stanley B.V"	8
	(3) Partie D – Modifications de la section "Description of Morgan Stanley Finance LLC"	9

- 1.3** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley & Co. International plc**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024	(1) Déclaration des responsabilités des administrateurs	18
	(2) Rapport de revue indépendante aux membres de Morgan Stanley & Co. International plc	19-20
	(3) Compte de résultat consolidé condensé	21
	(4) Compte de résultat global consolidé condensé	22
	(5) Variation des capitaux propres consolidés condensés	23
	(6) Etat consolidé de la situation financière condensée	24
	(7) Flux de trésorerie consolidés condensés	25
	(8) Notes aux comptes consolidés condensés	26-53

1.4 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley B.V.**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024	(1) Déclaration des responsabilités des administrateurs	7
	(2) Compte de résultat global condensé	8
	(3) Variation des capitaux propres condensés	9
	(4) Etat de la situation financière condensé	10
	(5) Flux de trésorerie condensé	11
	(6) Notes aux comptes condensés	12-36
	(7) Rapport de revue de l'auditeur aux actionnaires de Morgan Stanley B.V.	37-38

1.5 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley Finance LLC**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel	(1) Déclaration des responsabilités	4

de MSFL 2024

des administrateurs

(2)	États de la situation financière	5
(3)	États du résultat global perte (non-audités)	6
(4)	Etats des flux de trésorerie (non-audités)	7
(5)	États de variation (déficit)/capitaux propres	8
(6)	Notes aux états financiers (non audités) pour la période de six mois close le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023	9-21
(7)	Glossaire des termes et acronymes communs	22

1.6 toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Troisième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Troisième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Troisième Supplément :

Documents incorporés par référence	Information non incorporée par référence	Pages
Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023	Partie A – Modifications de la section "Informations incorporées par référence"	5-6
	Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	10
Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024	Rapport de gestion pour la période intermédiaire (<i>Interim management report</i>)	3-17
Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024	Rapport de gestion pour la période intermédiaire (<i>Interim management report</i>)	1-6
Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024	Rapport des administrateurs (<i>Directors' report</i>)	1-3

2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "*Description des Emetteurs*" en page 878 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2023 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et le Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

3. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 3.1 Les paragraphes "MSIP" et "MSBV" de la section "*Auditeurs*" en pages 881 et 882 sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"MSIP

Les auditeurs de MSIP sont Deloitte LLP, *Chartered Accountants and Registered Auditors* (membres de l'*Institute of Chartered Accountants of England and Wales*) 1 New Street Square, London EC4A 3HQ, United Kingdom, qui ont audité les comptes de MSIP, conformément aux normes comptables généralement admises au Royaume-Uni, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des opinions sans réserve y ont été apportées. De plus, Deloitte LLP a revu le rapport financier semestriel pour la période de six mois finissant au 30 juin 2024 et a émis un rapport de revue sans réserve.

MSBV

Deloitte Accountants B.V., commissaires aux comptes et experts-comptables, Gustav Mahlerlaan 2970, 1081 LA Amsterdam, Pays-Bas, un membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des opinions sans réserve y ont été apportées.

Le présent document ne contient aucune autre information qui ait été auditée par Deloitte Accountants B.V.

Les informations financières concernant MSBV ont été préparées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 et pour le semestre clos le 30 juin 2024.

Forvis Mazars Accountants N.V., dont le siège social est situé à Watermanweg 80, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, a été nommé commissaire aux comptes de MSBV pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024."

- 3.2 Les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de la section "*Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière*" en page 883 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Troisième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSIP depuis le 30 juin 2024 (date des derniers états financiers semestriels (non-audités) publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Troisième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSBV depuis le 30 juin 2024 (date des derniers états financiers semestriels (non-audités) publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Troisième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSFL depuis le 30 juin 2024 (date des derniers états financiers semestriels (non-audités) publiés)."

- 3.3 La section "*Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley*" en page 883 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"*Procédures judiciaires et d'arbitrage*

Exception faite de ce qui est indiqué :

1. dans les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 125 à 129 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 156 du Rapport Annuel 2023 de Morgan Stanley ;
2. dans les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 60 à 63 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 74 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024 ;

3. dans les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 65 à 68 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 80 du Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2024 ;
4. dans la section intitulée "*Litigation Matters*", sous la rubrique "*Provisions and contingent liabilities*" dans les "*Notes to the condensed consolidated financial statements*" aux pages 33 et 34 du Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024 ;
5. dans la section intitulée "*Legal*", sous la rubrique "*8. Commitments*" à la page 20 du Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024 ; et
6. dans la section "*Legal Proceeding and Contingencies*" dans la Partie 7 de la section "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 61-62 du Document d'Enregistrement 2023 (tel que supplémenté), la section "*Legal Proceedings*" dans la Partie 7 de la section "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 65 du Document d'Enregistrement 2023 (tel que supplémenté) et dans la section "*Legal Proceedings*" dans la Partie 7 de la section "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 68 du Document d'Enregistrement 2023 (tel que supplémenté),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage impliquant Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL et/ou du Groupe Morgan Stanley."

3.4 Les paragraphes 12 à 15 de la section "***Documents Disponibles***" en page 886 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "12. le Document d'Enregistrement 2023, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023, le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et le Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023 ;
13. le Rapport Annuel 2022 de MSIP, le Rapport Annuel 2023 de MSIP et le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024 ;
14. le Rapport Annuel 2022 de MSBV, le Rapport Annuel 2023 de MSBV et le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024 ;
15. le Rapport Annuel 2022 de MSFL, le Rapport Annuel 2023 de MSFL et le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024."